

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt deux, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents : M. Frédéric GUEGUEN - M. Luc SCHALLER – M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE - M. David GRAILLOT-Mme Isabelle BOUVILLAIN, Mme Florence BRAUX

Absent (es) excusé (es) : MME Carole BREDECHE

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.
Secrétaire de séance : M. David GRAILLOT

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 11/05/2021

Le compte rendu du 11 mai est approuvé à l'unanimité.

2ème point de l'ordre du jour : Point travaux et défibrillateur : présentation devis

REFECTION CHEMINS :

Monsieur Luc SCHALLER présente le devis BARBIER reçu pour la réfection des chemins (les renardières, vallée du puits de chaume, chemin les Reugnys). Après discussion, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux dans la limite de 17000€ HT maximum et d'utiliser en priorité le tas de cailloux fourni par la commune. L'entreprise va être recontactée.

REFECTION TOITURE ATELIER : deux devis sont déjà en notre possession. Un dernier devis est en attente. Le Conseil municipal missionne Monsieur le Maire afin de faire le choix à réception du dernier devis . Les travaux sont envisagés pour l'automne 2021.

DEFIBRILLATEUR :

Le devis reçu est présenté par Monsieur Jeremy ELLEVIN, qui gère ce dossier suite au précédent conseil municipal. Le devis s'élève à 2724.24€. Une subvention de 600€ a été obtenue auprès de GROUPAMA. Le défibrillateur sera posé dans la cour de la mairie sous le préau à l'abri. Une présentation de celui-ci sera proposée à la population par la société le fournisseur. Monsieur Jérémy ELLEVIN se propose de réaliser les branchements électriques pour l'installation de ce dispositif et s'occuper de la maintenance de l'appareil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce défibrillateur auprès de la SARL DL France DEFIB et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant de 2724.24€.

TRAVAUX EN COURS :

Les travaux pour la réserve incendie dans la Mare commenceront mi-Août.

SDEY : Un courrier va être fait pour demander une harmonisation de l'éclairage en attendant l'installation des LED à l'église.

3ème point de l'ordre du jour : Délibération départ et cadeau de Maud

Monsieur le Maire donne le montant des factures liées au départ de Maud HENRY, secrétaire, en retraite depuis le 01 mai 2021.

Fleurs – FLEUR'T CHABLIS : 40 euros

GOUGERES : BISCUITERIE DUCHE : 16.19€

Ces deux factures, concernant le pot de départ de Maud, doivent être réglées directement par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement de ces dépenses et autorise le Maire à mandater ces factures pour un montant total de 56.19€

FACTURE 3571 LE ROCHE HOTEL ET SPA : 680,00€

Monsieur le Maire demande à Monsieur GUEGUEN de s'absenter pour cette discussion.

Pour une question pratique, Monsieur le Maire explique que cette facture, afférente au cadeau de départ de Maud pour la remercier de ses services, a été réglée directement par Monsieur Frédéric GUEGUEN, adjoint au Maire. Il convient donc de lui rembourser celle-ci.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de Monsieur Frédéric GUEGUEN et autorise Monsieur le Maire à rembourser ce dernier pour un montant de 680.00€

4ème point de l'ordre du jour : Modification d'un nom de Rue

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le changement de nom de la Rue « CLOS MONTMAILLANT » qui ressemble à « RUE MONTMAILLANT » et qui génère des erreurs d'envois postaux et de livraisons. Le sentier du Four étant le nom originel de ce passage, 3 noms sont évoqués : Rue du Four, Ruelle du Four, Impasse du Four.

Le conseil municipal, décide, après discussion, de consulter les habitants de la rue « CLOS MONTMAILLANT » pour faire un choix définitif.

5ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- **Dépôt sauvage** : environ 2 mètres cubes de concassé vidé sur la voie romaine cette semaine. Le maire appelle à la vigilance quant aux dépôts sauvages.
- **Elections** : Pas de problème majeur, bon déroulement dans l'ensemble. Monsieur le Maire signale qu'un « billet d'humeur » a été fait à Monsieur le Préfet quant aux problèmes de distribution des professions de foi.
- **Vitesse Excessive** : Suite au dernier conseil et au courrier reçu en mairie d'un habitant, Monsieur Damien HURE demande si une réponse a été apportée à ce dernier. Monsieur le Maire indique que oui. Une copie de la réponse faite sera envoyée Jeudi à tous les conseillers par mail.
- **Accessibilité** : Madame Florence BRAUX demande s'il est possible d'installer une rampe d'accès à l'entrée de la Mairie, pour aider les personnes à mobilité réduite à y rentrer.
- **Nettoyage Caniveaux** : Monsieur David GRAILLOT demande si la commune pourrait faire nettoyer les caniveaux 1 fois par trimestre par une entreprise, comme cela se fait sur d'autres communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30



Le Maire
Marc SCHALLER

CM du 29/06/2021
PREHY

Le secrétaire de séance
David GRAILLOT